



GRAND DÉBAT

L'UNSA participe

IMMIGRATION



L'UNSA n'était pas favorable à ce que le Président de la République retienne l'immigration comme thème du « grand débat », alors que ce dernier doit traiter prioritairement des questions sociales, environnementales, fiscales et démocratiques, posées depuis longtemps par les organisations syndicales et remises à jour dans le mouvement dit des « gilets jaunes ». Il n'est en effet pas question pour l'UNSA de prêter le flanc aux provocations malsaines de certains, racistes

ou xénophobes, toujours prêts à désigner l'immigration comme bouc émissaire des difficultés du pays.

Afin de prévenir ces dérives et d'éventuellement les combattre, cette fiche vise à donner, loin des fantasmes et des idées reçues, quelques points de repère objectifs sur l'immigration en France. Y figurent par ailleurs l'approche et les revendications de l'UNSA.

L'IMMIGRATION EN CHIFFRES

- L'INSEE estime qu'il y avait en France, en 2015, près de 6,17 millions d'immigrés (9,29 % de la population française), dont 36,1 % d'origine européenne. Sur ce total de 6,17 millions, 1,75 million ont acquis la nationalité française, 4,42 millions étant de nationalité étrangère.
- Le flux d'immigrés entrant chaque année en France de façon régulière se situe entre 100.000 et 200.000 personnes, soit, au plus, 0,3% de la population française. Mais dans le même temps, chaque année, entre 80.000 et 100.000 personnes quittent la France, notamment pour fin d'études ou d'emploi.
- En France, le nombre de migrants refoulés s'est élevé en 2017 à 85.408, contre 63.845 refus d'entrée en 2016, soit une hausse de plus de 34%.
- On estime entre 300 et 400.000 le nombre total de personnes immigrées vivant « sans papiers » en France, soit environ 0,6 % de la population (chiffre élaboré notamment au vu du nombre de bénéficiaires de l'aide médicale d'Etat, AME).
- En 2017 en France, il y a eu 100.755 demandes d'asile enregistrées.
- Selon ATD Quart Monde, l'idée reçue selon laquelle l'immigration « coûterait » cher à la France est fautive. En effet, la différence entre les dépenses et les recettes liées à l'immigration aboutit à un résultat positif. Ainsi, en 2005, pour 33 milliards d'euros de cotisations sociales et CSG versées par des immigrés, seuls 27 milliards leur ont été redistribués en prestations retraite et santé. Au total, s'ils ont contribué pour 72 milliards en incluant les impôts et autres prélèvements, ils n'ont « reçu » que 68 milliards.



GRAND DÉBAT

L'UNSA participe

L'APPROCHE DE L'UNSA

A l'heure de la mondialisation et face aux effets dévastateurs du réchauffement climatique ou à ceux des guerres, l'immigration constitue une donnée structurelle incontournable qui, pour l'UNSA, nécessite une réponse politique européenne et nationale.

Définir une politique de l'immigration, sur la base, notamment, de considérations économiques, culturelles, démographiques ou géopolitiques, relève de la responsabilité des pouvoirs publics.

Cette politique, qui établit en particulier le cadre législatif régulant l'immigration, doit nécessairement procéder des valeurs républicaines, notamment de la fraternité, ce qui implique, en toutes circonstances, le respect de la dignité humaine et des droits démocratiques des personnes.

Elle ne saurait oublier que la liberté de circulation des travailleurs est un principe dont profitent aussi de nombreux travailleurs français émigrant pour des raisons diverses.

L'UNSA revendique une égalité pleine et entière en matière sociale et de droit du Travail entre tous les travailleurs, quelle que soit leur nationalité.

Elle se prononce en faveur d'un renforcement des politiques favorisant l'insertion sociale et citoyenne des personnes immigrées (cours de langue française, accès au logement ou aux soins, droit de vote à certaines conditions aux élections locales...). Elle dénonce les trafics humains exploitant la misère et demande leur démantèlement. Contre l'immigration forcée, elle revendique l'accroissement des aides au développement et à la lutte contre le réchauffement climatique.

L'UNSA réaffirme son attachement indéfectible au droit d'asile pour toutes les personnes victimes de persécutions du fait de leur origine, de leur religion, de leur engagement citoyen, de leur nationalité ou de leur appartenance à un groupe social.